Ville de
Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

(District Douville)

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de résolution numéro 19-504 datée du 16 septembre 2019, tiendra une assemblée publique de consultation le **7 octobre 2019**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

La résolution projetée aura pour conséquence, notamment, de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 32 logements et d'une hauteur de 14 mètres, au 845, avenue Crémazie.

La demande d'autorisation de ce projet particulier (PPCMOI) vise à permettre la délivrance d'un permis pour la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 32 logements au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426), situé dans la zone d'utilisation mixte 2028-M-01, conditionnellement au dépôt préalable d'un plan d'aménagement paysager, élaboré par un architecte paysagiste, prévoyant un aménagement paysager visant à bonifier la cour avant et à diminuer l'impact de la présence du bâtiment à partir du domaine public.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La construction d'un immeuble résidentiel comprenant 32 logements, doté d'une hauteur de 14 mètres, d'une marge avant secondaire de 5,56 mètres, d'un empiétement des balcons en cour avant de 1,80 mètre, d'un pourcentage de maçonnerie de 63 % et d'une aire de stationnement dont la largeur de l'entrée charretière, de l'allée de circulation et de l'allée d'accès est de 5,90 mètres sera confirmée au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426), le tout selon les plans déposés au Service de l'urbanisme les 27 juin et 8 juillet 2019 par M. Éric Mathieu, de la firme Bilodeau, Baril, Leeming Architectes.

La zone 2028-M-01 est illustrée sur le croquis ci-dessous :

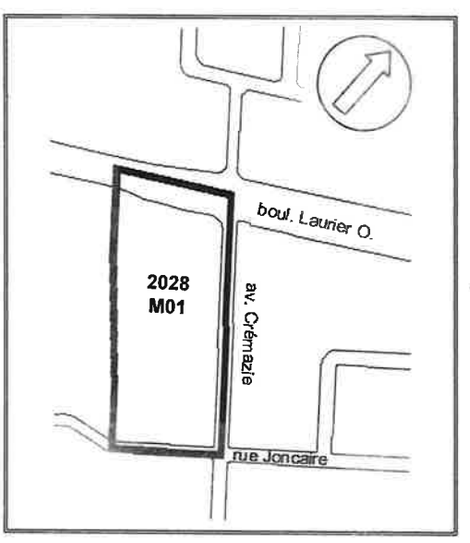

Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 18 septembre 2019

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière